France a consenti à proroger jusqu'au 15 mai le traité de commerce actuel.

La balance du commerce

Les journaux qui affectent d'ordinaire d'attacher une médiocre importance à la balance du commerce n'ont pu cependant s'empêcher de commenter les résultats de notre commerce extérieur pendant le premier mois de l'année 1882, résultats qui accusent un excédent de 30 0/0 de l'importation sur l'exportation. Nous n'avons exporté que pour 191,255,000 fr. de marchandises, et nous en avons importé pour 342,639,000. Il s'agit pour les partisans du libre-échange absolu, pour les doctrinaires de l'économie politique, de rassurer un peu le public qui se demande, non sans raison, si acheter aux étrangers 80 0/0 de plus qu'on ne vend à ces mêmes étrangers constitue une opération commerciale de nature à enrichir le pays.

Nous sommes, pour notre part, quelque peu surpris de l'émotion produite sur nos économistes par les résultats du mois de janvier. Ils auraient vraiment dû s'émouvoir bien plus tôt. En effet, ce n'est pas du mois de janvier dernier que date l'excédent des importations étrangères sur nos exportations. Voici les relevés de l'administration des douanes depuis 1876 en millions de francs :

	Import.	Export.	Excédent de l'import.
1876	3,998	3,576	422
1877	3,669	3,436	233
1878	4,176	3,180	996
1879	4,595	3,231	1,364
1880	5,033	3,468	1,565
1881	5,946	3,612	1,334

Depuis 1876, c'est-à-dire depuis la crise commerciale et depuis les relèvements des tarifs douaniers à l'étranger, nos exportations ont donc été constamment inférieures à nos importations et cela dans la proportion de 11 0/0 en 1876, de 6 0/0 en 1877, de 31 0/0 en 1878, de 42 0/0 en 1879, de 45 0/0 en 1880 et de 37 0/0 en 1881. C'était déjà fort inquiétant. Les économistes expliquaient ce fait lamentable, lorsqu'ils daignaient s'en occuper, en parlant des mauvaises récoltes, qui du reste n'entraient en ligne de compte que pour 4 ou 5 millions dans l'excédent des importations qui se chiffrait par un milliard ou un milliard et demi. Mais brusquement, l'excédent, en un seul mois s'est élevé à 80 0/0 et on ne peut plus invoquer les mauvaises récoltes, puisque précisément il y a une diminution notable dans les importations d'objets alimentaires.

Les petits stratagèmes auxquels ont recours les « savants » de l'économie politique, pour chercher à se tirer d'affaire ne sont pas des plus ingénieux. Quelques-uns de ces professeurs insinuent, assez timidement du reste, qu'il ne faut pas se laisser aller au découragement, car disent-ils, une nation est d'autant plus riche que ses importations dépassent davantage ses exportations. Malheureusement pour les éditeurs de ce sophisme de Jean-Baptiste Say, il se trouve que les Etats-Unis ont amorti leur dette de 5 millions depuis 1866 précisément avec l'excédent de leurs exportations sur les importations. Si on se ruinait en vendant plus à l'étranger qu'on ne lui achète, ce serait la France qui devait amortir sa dette et ce seraient les Etats-Unis qui devraient ne pas amortir la leur. Or, nous ne sachions pas qu'on ait amorti en France ou, au contraire, on a beaucoup emprunté. En Turquie, en Italie les importations dépassent les exportations et les Italiens et les Turcs n'ont pas une situation financière en rapport avec celle des Etats-Unis, qui, eux, devraient se ruiner, selon la théorie de nos économistes. Laissons donc de côté la vieille plaisanterie « scientifique » aux termes de laquelle plus on dépense et moins on gagne plus on accroît sa fortune. On peut raconter cela aux fils de famille qui dévorent un héritage et aux oisifs de toutes les catégories ; mais ceux qui travaillent ne se laissent pas prendre à de pareilles billevesées.

NOUVELLES MILITAIRES

MM. Ferry et Robert de Chevanne, sous-lieutenants au 1er escadron du train des équipages militaires sont nommés lieutenants.

M. Vallecale, adjudant-commis-greffier au conseil de guerre de Lille, est nommé officier d'administration de 4e classe au conseil de guerre de Besançon.

M. Rondelet, maréchal des logis au 27e d'artillerie, est nommé sous-lieutenant.

M. Lebourg, récemment nommé chef de bataillon au 43e de ligne, est appelé, par permutation, à un emploi de major au 79e de même arme.

Artillerie. — M. Repelin, récemment promu sous-lieutenant, a été classé au 15e d'artillerie.

M. Bleuset, récemment promu sous-lieutenant, a été classé au 27e d'artillerie.

M. Redier, récemment promu sous-lieutenant, a été classé au 27e d'artillerie.

M. Guénon, promu sous-lieutenant, a été classé à la batterie du 26e d'artillerie, détachée à Valenciennes.

M. Spillmann, nommé capitaine, a été classé au 27e d'artillerie.

M. Blanchet, nommé lieutenant, a été classé au 15e d'artillerie.

M. Woerlins, nommé lieutenant, a été classé au 27e d'artillerie.

Les engagements volontaires pour les régiments de zouaves, de chasseurs d'Afrique et de tirailleurs algériens, étant aujourd'hui reçus sans limitation de nombre, les commandants des bureaux de recrutement, après constatation de l'aptitude physique des jeunes gens qui demanderont à s'engager au titre de ces régiments, leur délivreront immédiatement des certificats d'acceptation, sans réclamer le consentement des chefs de corps.

Des ordres sévères du ministre ont défendu certains abus dont les musiques militaires étaient l'objet. Mais, en France, on passe toujours d'une extrémité à l'autre ! Ne serait-il pas juste, en effet, que la musique du régiment accompagnât à sa dernière demeure tout officier de ce régiment, mourant au corps en activité de service.

Nous savons bien que cela n'est pas réglementaire, mais cela devrait l'être. Combien d'officiers n'ont d'autre famille que le régiment! Cette famille tout entière ne devrait-elle pas être en deuil le jour où elle perd un des siens, et prouver publiquement ses regrets.

Nous connaissons un régiment qui vient de perdre deux capitaines dans l'espace d'un mois; non-seulement la musique ne les a pas accompagnés, mais plusieurs officiers n'ont pu assister aux obsèques de leur camarade, par suite des exigences du service. Qu'on compare cette façon de faire au prestige dont nos voisins du Rhin entourent leurs officiers, même jusqu'au tombeau.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Sur l'article 1er de la proposition de loi, concernant la durée des heures de travail dans les usines et manufactures, les votes se sont répartis ainsi :

NORD. — Ont voté pour : MM. J. Dutilleul, Massiet du Biest, Faidherbe, C. Merlin, Testelin.

Ont voté contre : MM. Casimir Fournier, Corne, Pajot, Théry, Wallon, Koth-Bernard.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté contre : MM. Devaux, Huguet, Demiautte, Boucher-Cadart.

Le Sénat n'a pas adopté.

Le *Figaro* a reçu la lettre suivante en réponse à une information qu'il avait publiée sur M. de Marcère :

Monsieur le directeur,

Je lis dans le *Figaro* de ce matin :

« Nous avons annoncé qu'il était question de M. de Marcère pour remplacer M. Desprez comme ambassadeur auprès du Vatican. L'attitude de M. de Marcère dans la question du divorce rend la chose impossible, etc.»

Déjà une note, rédigée en ce sens et envoyée à la *Gazette de Cologne*, m'avait été signalée. Puisque je retrouve l'écho de ce bruit dans votre journal, je profite de cette circonstance pour déclarer que, à aucun moment, je n'ai reçu aucune communication au sujet d'une ambassade qui m'aurait été offerte ou destinée. Il est inutile d'ajouter que, de mon côté, aucune démarche n'a justifié les nouvelles de ce genre qui ont été lancées par les journaux.

Dans ces conditions, il est impossible que le Saint-Siége ait eu l'occasion d'exprimer une opinion quelconque à mon égard. Dans tous les cas, je doute qu'il l'eût fait dans les termes que vous lui prêtez.

Agréez, etc.

E. DE MARCÈRE, Député.

M. le ministre de l'instruction publique doit présenter à la Chambre des députés un projet de loi fixant comme suit le traitement des instituteurs et institutrices :

Instituteurs. — Stagiaires, 800 à 900 fr.; titulaires de 5e classe, 1,000; de 4e classe, 1,200; de 3e classe, 1,500; de 2e classe, 1,800; de 1re classe, 2,100.

Institutrices. — Stagiaires, 700 à 800 francs; titulaires de 5e classe, 800; de 4e classe, 1,000; de 3e classe, 1,200; de 2e classe, 1,500; de 1re classe, 1,800.

Avant-hier, on a distribué les prix aux lauréats des trois concours de pigeons qui ont eu lieu à Paris, Montauban et la Ferté-Saint-Aubin (Loiret).

Ces prix consistent en vases et coupes de Sèvres d'une grande valeur, et deux groupes offerts par le gouvernement aux Sociétés colombophiles.

On sait qu'il a supprimé le pigeonnier qu'il entretenait à la caserne de Paris, parce qu'il lui coûtait trop cher (2,000 fr. par an) sans donner de résultats.

Par suite, l'industrie privée a tout intérêt à réussir dans les concours et, au besoin, elle rendra ainsi de grands services.

Plus de 4,000 pigeons ont pris part à ces trois concours, dont le lauréat principal est M. Salembier, brasseur, rue Gantois, l'un des plus importants et des plus intelligents éleveurs de notre région.

Son frère, M. Salembier, de Roubaix, a obtenu aussi un des plus beaux prix.

On nous cite également M. Guisset, de Lille.

Du reste, il n'y avait que cinq prix de valeur.

Un assez grand nombre de brevets ont été distribués aux concurrents dont les pigeons se sont distingués.

Ce matin, vers trois heures, un commencement d'incendie s'est déclaré chez le sieur Désiré Ducoing, boulanger demeurant rue du Coq français. Le feu a pris dans un tas de bois de chauffage que Ducoing avait placé sur le four pour le faire sécher. Les pompiers, avertis à temps, ont réussi à éteindre le feu en quelques instants ; les dégâts sont insignifiants et le tout était assuré.

Nous ne pouvons manquer, en cette occasion, de féliciter M. Adolphe Liénard de l'intelligence et du zèle dont il a fait preuve en cette circonstance. C'est, en partie, grâce à son concours, que le feu n'a pas pris plus d'extension.

Charles Deltombe, menuisier de son état et demeurant rue de Croix, est assurément le meilleur des hommes quand il n'a pas bu, mais quand il a absorbé une douzaine de chopes, renforcées par une douzaine de grands genièvres, il ne faut pas s'y fier..... Hier, vers 2 heures de l'après-midi, il alla rendre visite à un de ses collègues en menuiserie, M. Henri Edjallez, demeurant rue des Arts, et lui manifesta son amitié par une provocation en règle. Ce dernier, dont les sentiments belliqueux n'étaient pas excités par l'alcool, se contenta de flanquer à la porte le fervent de Mars et de Bacchus. Cette expulsion ne fut pas du goût de Deltombe et sa colère retomba sur la porte, cependant bien innocente, de la maison de M. Edjallez. Il fit tant et si bien, que d'un maître coup de pied, il enfonça un des panneaux en même temps que la large main d'un agent de la force publique s'abattait sur son épaule.

Monsieur Thibaut, entrepreneur, nous prie de remercier en son nom les pompiers de la ville du zèle qu'ils ont déployé vendredi dernier, lors de l'incendie qui a détruit une partie de son atelier, rue de la Conférence.

Nous apprenons que la *Fanfare Delattre* offrira une soirée bachique à ses membres honoraires, le lundi, 13 mars prochain, à huit heures du soir, au local de la société, rue de Tourcoing.

Nous avons déjà parlé du drame de La Madeleine-Lille. Voici quelques nouveaux détails :

La famille Pinte habite depuis assez longtemps le faubourg de La Madeleine. Il y a quatre ans environ que ce ménage est venu loger au numéro 21 de la rue Saint-Victor; il se compose du père, âgé de 56 ans, journalier de son état; de la mère, la nommée Marie Dhiels, âgée de 49 ans, et de cinq garçons, dont l'aîné a 26 ans et le plus jeune 10 ans.

Dimanche soir, le mari rentra chez lui, vers onze heures, dans un état d'ébriété complète. Il déposa son argent sur la table et s'endormit sur une chaise. Le fils aîné, âgé de 26 ans, qui se trouvait là, prit l'argent, afin d'empêcher son père de retourner au cabaret. La femme Pinte lavait le linge de la famille.

Vers une heure du matin, Pinte se réveilla et son épouse, le croyant mieux disposé, lui fit quelques reproches sur sa conduite. Aussitôt l'ivrogne se leva et menaça sa femme de la tuer; puis, il saisi une lime démanchée et en porta à sa femme neuf coups, dont cinq à la tête, deux dans le cou et deux autres au visage.

La blessée appela au secours, en demandant pardon à son mari. A ses cris de détresse, ses enfants descendirent de leur chambre. En les voyant, l'assassin prit la fuite, emportant l'arme qui lui avait servi pour commettre son crime. Les voisins arrivèrent bientôt après pour porter secours à la victime, qu'ils trouvèrent étendue sur son lit et entourée de ses quatre enfants au désespoir. Le commissaire de police fut immédiatement prévenu, et, dès la première heure, il commençait l'enquête.

Hier matin, vers dix heures, M. Mauléon, procureur de la République, accompagné de M. Debrix, juge d'instruction, a fait une descente chez la femme Pinte et a saisi une photographie représentant les ouvriers de M. Dupont, où le coupable a travaillé. Son signalement a été télégraphié à toutes les brigades de gendarmerie de la région.

M. le docteur Champenois a prodigué ses soins à la blessée. Il juge son état désespéré. Le visage de la malheureuse ne forme qu'une plaie hideuse à voir. Les blessures du cou ont laissé échapper une telle quantité de sang, que la femme Pinte a pu à peine répondre aux questions de M. le juge d'instruction. Les trois blessures du crâne sont excessivement graves. La blessée ne survivra que très peu de temps aux coups qu'elle a reçus dans la nuit de dimanche.

Le coupable n'a pas encore été retrouvé. On croit que le crime commis, il s'est jeté dans la Deûle, ou qu'il a gagné la Belgique, son pays natal; il est, en effet, originaire de Bruges.

Dans la journée, plusieurs visites ont été faites chez sa mère, qui habite la rue de Paris, cour des Bourloires, 3, à Lille. Cette femme a déclaré ne pas savoir où était son fils.

L'un de nos reporters a rendu visite à la victime. Elle a la tête couverte de bandages; la figure est complètement méconnaissable, la bouche contractée. On croit beaucoup qu'elle ne passera pas la nuit.

A demain d'autres détails.

Le bruit courait hier, que le fils d'un professeur de la Faculté de Lille avait été mordu par un chien qu'on n'a pas abattu. Des soins empressés ont été donnés au jeune homme, dans la crainte que le chien ne soit atteint d'hydrophobie.

On prétendait hier, qu'un habitant de la Madeleine avait été attaqué dans la nuit de dimanche à lundi, par deux individus qui l'avaient suivi depuis la place des Reigneaux, à Lille. Il avait, disait-on, reçu deux coups de couteau.

Voici simplement ce qui s'est passé, dit le *Progrès du Nord* :

M. Léonard V... avait passé la soirée de dimanche dans un café de Lille. Pour une cause futile, il s'était querellé avec un autre individu, nommé B..., mais à minuit, lors de la fermeture du café, on ne pensait plus à la dispute.

M. Léonard V... ayant dit qu'il retournait à La Madeleine, son adversaire, revenu à de bons sentiments, demanda à faire la route en sa compagnie, jusqu'à son domicile, rue de Gand. Tout en causant, B... avait accompagné V... jusqu'au dessus de l'octroi; tout-à-coup, il chercha querelle à son compagnon et le frappa.

V... qui est, paraît-il, un solide gaillard, parvint à terrasser son adversaire et lui administra une légère correction, puis il continua sa route. A peine avait-il fait quelques pas, que, pris à l'improviste, il fut terrassé à son tour. B... le frappa alors violemment à la figure et prit la fuite. Plainte a été déposée à la police.

Les lecteurs se souviennent qu'il y a à peine huit jours, nous avons noté l'arrestation de Marie Lafretin qui se présentait chez les marchands de notre ville, demandant en échange sa monnaie, des pièces d'argent à l'effigie de Victor Emmanuel. Pendant que la marchande faisait le *trait ge*, Marie enlevait prestement ce qu'elle pouvait. Le tribunal correctionnel l'a condamnée hier à 3 mois de prison.

Le dimanche 26 février, la société de tir de l'Hempenpont, se réunissait pour l'inauguration d'une nouvelle salle qui doit servir à toutes les réunions, fêtes, concerts que pourra donner le cercle.

Un concours de tir où les prix furent disputés très-vivement précéda le souper qui devait terminer la journée. A la fin du repas et avant de quitter la réunion, M. E. Florin, capitaine au 1er régiment territorial porta au président de la société le toast suivant :

Messieurs,

Il est une chose que l'on doit toujours admirer, respecter et imiter, à tous les degrés de l'échelle sociale, c'est le patriotisme.

Aujourd'hui nous sommes réunis pour l'inauguration de votre salon de tir, remercions ensemble M. Victor De Clercq, votre président, qui consacra non-seulement son temps, mais sa fortune personnelle, dans un but patriotique, en installant un Cercle qui ne laissera rien à désirer sous tous les rapports. Vous aurez, toutes choses réunies, l'utile et l'agréable. Je dis l'utile, parce que vous y trouverez tous les éléments nécessaires pour devenir d'adroits tireurs ! j'ajoute l'agréable, parce que votre belle installation ne laissera rien à désirer.

Souhaitons, Messieurs, que chaque Français comprenne son devoir comme votre président, et si la France devait faire appel au dévouement de ses fils, au moins elle pourrait compter sur vous comme de bons et vaillants défenseurs du pays.

A la France, à vous tous, à votre président.

Le Cercle entier et les invités applaudirent vivement ces quelques paroles qui n'étaient après tout que l'expression d'un sentiment que chacun partageait.

La *Semaine musicale* publie l'annonce d'un grand concert qui sera donné au profit de l'œuvre des Ecoles libres de Lille, le dimanche 11 mars, dans la vaste salle de l'Hippodrome.

On y entendra : Mlle Bertha Baldi, cantatrice; M. Jules Zaremski, pianiste, professeur du Conservatoire de Bruxelles, et M. Hasselmans, harpiste.

La société des *Orphéonistes lillois* prêtera également son concours à cette solennité.

La police de Lille a mis avant-hier en état d'arrestation le sieur Deschryver, pour coups et blessures sur la personne de son père. Ce mauvais sujet a été conduit au parquet hier, dans la journée. Deschryver habite la maison contiguë à celle de Pinte, l'assassin dont nous avons raconté les lugubres exploits.

L'*Emancipateur de Cambrai* a reçu d'un de ses abonnés la communication suivante :

Monsieur,

Aujourd'hui, mercredi des Cendres, au matin, je me trouvais, revenant de passer quelques jours dans ma famille, à la gare de ...

Il y avait là une dizaine de jeunes blancs becs en tunique qui retournaient au collège de ...

A côté de ces marmots de quinze ans, riaient et jasaient plut qu'à haute voix, toute une bande de jeunes filles dont l'attitude peu réservée frappait tous les voyageurs.

Le train arriva.—Je montai dans un compartiment de troisième, ou s'installèrent également collégiens et... collégiennes.

A peine étions-nous assis que l'un des collégiens, se levant, s'adressa, pardessus les banquettes occupés par les jeunes filles, à l'un de ses camarades qui s'était placé dans un coin, à l'une des extrémités.

— Tu as le *Petit Nord* ?

— Oui.

Passe-le moi donc.

Puis, haussant la voix, et regardant les jeunes filles :

— C'est pour voir s'il n'y a pas d'attentats à la pudeur. Dans les journaux, il n'y a que cela qui m'amuse.

Un brave paysan qui se trouvait là ne put s'empêcher de lui dire : — Vous n'êtes pas propre.

J'examinai les jeunes filles. La polissonnerie du collégien les fit partir d'un immense éclat de rire. Et quand le cultivateur eût blâmé ce précoce polisson, l'une d'elles de dire bien haut : « Il ne faut pas demander si c'est un calotin, celui-là.»

Et elle continua à rire avec ses compagnes.

Le mot suivant m'arriva encore jusqu'aux oreilles : « *Heureusement que papa, malgré maman, m'a retirée de chez les* Dominus vobiscum. *Maintenant, au moins, je sais ce que c'est que ivre !...*»

Le but des lycéens féminins, conclut l'*Emancipateur*, a été de faire produire, dans ces officines, des fruits semblables à ceux que produisent les lycées masculins.

Ça marche, comme l'on voit.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 26 février 1882.

Sommes versées par 262 Déposants, dont 64 nouveaux, 45,781 fr.

108 Demandes en remboursement 21,099 fr. 92

Les opérations du mois de février sont suivies par MM. Achille Wibaux et Mullier-Delattre directeurs.

A TRAVERS ROUBAIX

Le boulevard de Strasbourg sera certainement une belle promenade le jour où des maisons ayant été construites, des arbres ayant été plantés, il n'aura plus l'air d'une route mal entretenue, mais, par malheur, on semble prendre à tâche de le rendre le plus laid et le plus désagréable possible. Chaque nouvelle maison qui se construit prend un niveau différent. Ici, il y a un trottoir de 10 centimètres, là, un de quinze et plus loin un de vingt ; de sorte que l'étranger, (car le Roubaisien est habitué à ces choses-là), qui se promène tranquillement sur le boulevard en question, risque tout simplement de se casser le cou à chaque pas qu'il fait. On se demande en effet, comment on tolère de pareilles choses. Ne devrait-il pas y avoir un niveau adopté ? Mais nous posons là une question qui, bien certainement, restera sans réponse. Du reste, ce n'est pas seulement au boulevard de Strasbourg qu'on voit des trottoirs à niveaux différents. Dans maints quartiers, le même fait existe. Rue de l'Epeule, les alignements ayant été changés, on a démoli les trottoirs et, à l'heure qu'il est, ils ne sont pas encore réparés. Voilà, ce nous semble, une chose qui doit attirer l'attention des travaux municipaux. On dirait vraiment que c'est un fait exprès : chaque fois que la direction de ces travaux change, les alignements suivent le mouvement : ils changent aussi.

A propos des alignements, nous avons remarqué, avec plaisir, que depuis un certain temps, des points de repère pour les graphomètres ont été réservés sur tous les points. On voit de tous côtés, dans la ville de Roubaix, des personnes qui semblent lever des plans. Sont-ce des élèves?... Allons, d'ici à quelque temps tout sera de niveau, c'est sûr.

***

On se rappelle qu'un arrêté, dernièrement affiché dans les rues de notre ville, avertissait le public que les travaux à exécuter pour la construction d'un aqueduc sous la chaussée de la rue Neuve, projet approuvé le 26 septembre 1881, seraient prochainement entrepris. Cet arrêté annonçait en outre que la circulation serait interdite pour les voitures à partir du 27 février.

Les travaux sont commencés, ce qui, entre parenthèses, n'a pas empêché les voitures de circuler hier.

Beaucoup de personnes que leurs affaires appellent à Croix et à toutes les stations entre Roubaix et Lille se sont trouvées déçues lorsque, contre toute attente, elles n'ont pas vu de cars sur la place. Grande a été leur stupéfaction quand on leur a parlé de l'arrêté concernant l'aqueduc; elles l'avaient totalement oublié. Mais le trajet qui sépare la Grand'Place de la rue de Lille n'est pas grand et, Dames et Messieurs en ont été quittes pour le faire à pieds.

La Barque d'or sera pour quelques temps la station des cars à vapeur.

***

Le vent de Sud-Ouest, que les marins, dans leur langage pittoresque, appellent le vent de *Sur-Ouah*, et qu'ils redoutent avec juste raison, a soufflé avec force dimanche dernier dans toute la région Nord, et Roubaix en a eu sa petite part. En somme, bonne journée pour les marchands de parapluies et pour les chapeliers, car nombreux sont les *gibus* qui ont été emportés par le vent et les parapluies qui ont été retournés. Les agriculteurs qui demandaient de l'eau n'ont pas eu à se plaindre. Cependant le baromètre qui est descendu à 735 ne présage rien de bon et nous pouvons nous attendre à quelques bourrasques.

PAUL LIMON.

AVIS IMPORTANT

Affaire exceptionnelle. — Pour cause de circonstances imprévues, on accepterait un associé ou commanditaire, une personne possédant cent mille francs, pour une affaire en pleine activité, donnant des résultats satisfaisants (preuves à l'appui). Elle offre aussi toutes les garanties possibles et sécurité. — Réponse au bureau du journal, sous les initiales A. C. M.

Cambrai. — Cambrai a sa centenaire.

Julie-Adelaïde Caillez, veuve de M. Ferdinand Brunelle, atteindra demain 1er mars sa centième année.

Elle est née à Graincourt (Pas-de-Calais) le 1er mars 1782.

Dans son enfance et sa jeunesse, Julie Adelaïde Caillez n'était point, paraît-il, la moins jolie ni la moins gaie des jeunes filles de Graincourt ; nulle soirée, nulle veillée n'avait lieu sans qu'elle y fût, animant tout de son rire et de ses chansons.

Berkem. — Hier matin, vers dix heures, deux ouvriers, les nommés Camus, ajusteur, et Vandamme, menuisier, se sont pris de querelle.

La raison, ou plutôt le pretexte, c'est que Vandamme, qui est veuf, veut débaucher la fille de Camus.

Pendant la discussion, Camus tira de dessous son paletot une brique et en frappa Vandamme à la tête. Il lui fit une blessure d'où le sang jaillit à flots. Vandamme eut néanmoins la force de se jeter sur son adversaire et parvint à le terrasser après lui avoir porté plusieurs coups sérieux. Quand on sépara les combattants, ils étaient en sang tous les deux.

Landrecies. — Une scène de véritable sauvagerie s'est passée en cette ville mercredi dernier; un ouvrier paveur, le sieur Cloëz, allant réclamer le règlement de son compte chez deux *pers*, le père et le fils, associés pour la *construction des reservoirs brevetés S. G. D. G.* a été reçu à coups de bouteille et de chopes vides. Les blessures dont il est atteint à la tête sont graves, paraît-il, et entraîneront une assez longue incapacité de travail.

Une enquête va avoir lieu.

On nous assure en outre que, le Mardi-Gras, un *conseiller municipal* de Landrecies (jaloux sans doute des lauriers d'un de ses collègues), a roué de coups et fortement endommagé un électeur.

Boulogne. — Environ 60 bateaux pêcheurs ayant chacun un équipage composé de 18 hommes et 3 mousses doivent partir prochainement pour la pêche au maquereau.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 27 FÉVRIER. — Georges Maes, rue Rivart, 14. — Marie Poutrain, rue Blanchemaille, 61 bis. — Philomène Landuyt, rue de Denain, 40. — Georges Perche, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor. — Pierre Desmedt, rue de la Guinguette, cour Mullier, 23. — Louis Désir, rue du Fontenoy, cour Dutilleul. — Ildevert Lepan, rue Decrème, cité Roussel, 15. — Marguerite Hus, rue de Leuze, maisons Delcroix, 153.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 27 FÉVRIER. — Catherine Dujardin, 57 ans, ménagère, rue de Beaurewaert, 59. — Verheggen, présenté sans vie, rue Bernard, cour Mayot, 23. — Stéphanie Descamps, 58 ans, ménagère, rue du Coq-Français, 60. — Philomène Leenknecht, 40 ans, ménagère, rue du Collège, 38. — Jules Legrand, 4 mois, rue des Champs, cour Raux. — Joséphine Coulon, 79 ans, journalière, Hospice. — Charlotte Souchet, 74 ans, journalière, Hospice. — Louis Noclain, 4 mois, rue Lafontaine. — Jeanne Duquesne, 4 mois, rue du Fontenoy, cour Béghin, 2. — Vanhesche, présenté sans vie, rue de la Guinguette, 27.

MARIAGES du 27. — Constant Bécourt, 25 ans, pâtissier, et Clémence Boulanger, 23 ans, sans profession. — Louis Bury, 25 ans, tisserand, et Hermance Varecq, 25 ans, piquirière.

ETAT-CIVIL DE WATTRELOS

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 19 FÉVRIER. — Aurélie Blain, Sartel. — Pierre Verley, Touquet. — Cyrille Codron, Beaulieu. — Du 20. — Clara Fauvarque, St-Liévin. — Du 21. — Georges Verhaeghe, petit Touquet. — Zoé Plouvier, bas Chemin. — Du 24. — Flore Derrevaux, St-Liévin. — Jules Prevost, Houzarde. — Fébronie Bonte, vieille Place. — Du 25. — Georges Deschamps, Cretinier. — Adrienne Delerue, Cretinier.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 FÉVRIER. — Louis Callens, 38 ans, 4 mois, marchand épicier, Houzarde. — Du 22. — Aurélie Blain, 4 jours, Sartel. — Du 24. — Fidéline Heppel, 8 ans, Sartel.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Villers-Leenknecht**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame **Philomène-Marie Leenknech**, épouse de Monsieur **Henri Villers**, décédée à Roubaix, le 26 février 1882, dans sa 41e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le mardi 28 courant, à 5 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 1er mars, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collége, 38.

Les amis et connaissances de la famille **Seynave-Verraest**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Edmond-Appollinaire Seynave**, décédé à Herseaux, le 26 février 1882, dans sa 55e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels de 1re Classe, qui auront lieu le mercredi 1er mars, à 9 heures 1/2, en l'église d'Herseaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, aux Ballons, à 9 heures précises.

Ils vous prient aussi d'assister à l'Obit du Mois qui sera célébré en ladite église, le mercredi 29 mars, à 9 heures.

Les amis et connaissances de la famille GIBON-DURIEUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame ADÈLE-BÉATRIX DURIEUX, décédée à Leers, le 26 février 1882, dans sa 65e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service, qui auront lieu le mercredi 1er mars, à 9 heures, en l'église de Leers. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 8 heures 1/2, près du bureau des douanes.

Les amis et connaissances de la famille **Dupriez-Catello**, qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame **Clotilde-Catello**, décédée à Croix, le 27 février 1882, à l'âge de 59 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels de 3e Classe, qui auront lieu le mercredi 1er mars, à 9 heures, en l'église de Croix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Gare, à 8 heures 1/2.

Ils vous prient aussi d'assister à l'OBIT du mois qui sera célébré dans ladite église, le lundi 3 avril, 9 heures.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 2 mars 1882, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur **Auguste-Edouard Comte Minorel**, Chevalier de la Légion-d'Honneur, veuf de dame **Laure Henriette Scrive**, décédé à Roubaix, le 2 mars 1881, dans sa 70e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Monsieur le rédacteur,

Connaissant votre obligeance habituelle, je viens vous prier d'insérer dans votre estimable journal la note suivante :

Depuis quatre mois je suis épicier à Roubaix. L'autre jour, deux employés de la régie sont entrés chez moi et, avisant dans ma boutique quelques *pipettes* pour enfants ainsi qu'une petite pipe en terre et deux cigares faits avec des feuilles de tapioca, ils ont brisé le tout, prétendant que je faisais concurrence aux bureaux de tabac.

Ne croyez-vous pas, M. le rédacteur qu'on ferait beaucoup mieux de défendre la fabrication de ces objets et d'en défendre la vente chez les marchands en gros que de venir briser la marchandise des petits épiciers? Depuis trois ans que je lis votre estimable journal, je n'ai encore vu aucun arrêt interdisant la vente de ces sortes d'objets. Dans la rue, ni ailleurs, je n'ai remarqué aucune affiche à ce sujet. Je ne vois donc pas de quel droit les employés de la régie sont venus me briser mes marchandises et je crois que je serais en droit de me faire rembourser.

Veuillez accepter, etc.

Un de vos abonnés
C. V.

Belgique

Un argument nouveau. — La *Gazette de Liége* a reçu la lettre suivante : « La condamnation de trois assassins par une des cours d'assises de France m'a inspiré quelques réflexions. Ces assassins ont été retrouvés et convaincus *dix ans après le crime commis*. Ils ont été condamnés. Cependant si les juges avaient été des matérialistes, c'est-à-dire des hommes n'admettant pas la spiritualité de l'âme, ils n'auraient pu ni dû condamner ces accusés.

» En effet, d'après les données de la médecine et l'opinion généralement admise aujourd'hui, le corps de l'homme change complètement au bout de sept ou huit ans. Conséquemment les juges n'avaient plus devant eux les mêmes hommes. C'était l'ancien corps qui était coupable et qui devait être puni, non le corps nouveau qui n'a plus rien de commun avec l'ancien et n'en peut mais.

» La conclusion est que la *justice est impossible avec le matérialisme*. Les arguments pour réfuter cette doctrine abjecte sont peut-être plus philosophiques, mais celui-ci me semble plus frappant et propre à être saisi par tous. »

Crime à Mariakerke. — Un crime, accompli dans des conditions atroces, vient d'être commis à Mariakerke-lez-Gand : Hier, à 1 heure 1/2 de relevée, les enfants du fossoyeur de Mariakerke, allant jouer au cimetière, aperçurent un corps humain suspendu au grand crucifix qui s'élève au milieu du champ des morts. Ils allèrent immédiatement avertir leur père, plusieurs personnes accoururent, le parquet fut mandé, et voici les premières constatations qui purent être faites :

Un homme paraissant âgé de 45 à 50 ans, de taille moyenne, chauve, et vêtu assez pauvrement était attaché par le cou au crucifix; la corde qui le suspendait était passée autour des jambes du christ.

La gorge coupée était entrebâillée par une profonde entaille, la face tournée vers l'intérieur. Sur la poitrine du malheureux, l'assassin avait attaché avec une écharpe une croix en cuivre d'assez grande dimension, qui semble provenir d'une église.

Personne dans l'assistance n'a pu reconnaître l'homme assassiné. On a seulement trouvé sur lui une lettre qui porte l'indication *Bruxelles* et concerne des affaire de famille. Détail assez important, la victime portait des chaussures en drap à moitié usées. A cinquante pas du calvaire auquel était attaché le cadavre, une large mare de sang, au milieu de laquelle un rasoir souillé de sang, marque la place où la gorge a été coupée à ce malheureux.

Le crime doit avoir été commis dans la nuit du vendredi au samedi, et l'on se demande comment l'assassin et la victime se sont trouvés réunis dans le cimetière. Des suppositions diverses peuvent être faites, mais nous laissons au parquet le soin de débrouiller cette mystérieuse affaire qui, immédiatement après le crime de Lovendeghem, vient jeter l'effroi dans les environs de notre ville.

Le forfait de Mariakerke, comme celui de Lovendeghem, indique un cynisme, une barbarie et un sang-froid dont les annales du crime offrent peu d'exemples.

FAITS DIVERS

LES INCENDIAIRES DE LA CHAPELLE EXPIATOIRE. — Nous avons parlé de la tentative d'incendie qui eut lieu tout récemment pendant la nuit, dans le monument expiatoire. Les malfaiteurs, après avoir escaladé la grille et forcé la porte de la sacristie, avaient mis le feu aux chaises et aux couronnes de fleurs artificielles amoncelées autour de l'autel.

L'enquête fort habilement conduite par M. Cazaneuve, commissaire de police du quartier, vient d'aboutir, trois individus dont la culpabilité semble parfaitement établie, viennent d'être envoyés au Dépôt, à la disposition de la justice.

— On vient de publier le recensement décennal fait à Rome le 31 décembre dernier.

La population s'est accrue, de 1871 à 1881, dans les proportions suivantes :

Dans la ville de Rome, de 219,608 habitants à 272,023 ; dans les faubourgs, de 9,748 à 12,543, et dans la campagne romaine, de 15,228 à 15,635.

Ainsi la population romaine s'est augmentée en 10 ans de 244,484 à 300,332 habitants ; accroissement de près de 23 0/0.

Dans la ville même, l'accroissement a été de près de 24 0/0.

— Une tripière, demeurant rue de la Reine à Lyon, vient d'accoucher de son vingt-cinquième enfant.

Une marchande d'herbes, sa voisine, en possède dix-sept; plus loin dans la même rue une épicière en a quatorze et une autre voisine en a neuf.

Total pour quatre ménages, soixante-cinq enfants.

Et lors du dernier recensement on a trouvé que la population lyonnaise avait diminué !

— U